

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0058 Séance du Conseil : 11 MARS 2024
ADHÉSION À L'ASSOCIATION INITIATIVE PAYS CATALAN (IPC) POUR L'ANNÉE 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 11 mars à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobert se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 05 mars 2024, à la Salle du Préau – Place de la Mairie à Saint-André (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Raymond PLA donne procuration à Antoine PARRA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Maria CABRERA, Bruno GALAN donne procuration à Françoise DARCHE, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Christian NIFOSI donne procuration à Sylvie VILA.

Étaient absents/excusés :

Isabelle MORESCHI, Patrice AYBAR, Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Marcel DESCOSY, Yvette PERIOT

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 38

Nombre de procurations : 6

Secrétaire de Séance :

Samuel MOLI

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240311-DL2024-0058-DE
Date de télétransmission : 18/03/2024
Date de réception préfecture : 18/03/2024

Depuis plus de 20 ans, l'Association Initiative Pays Catalan (IPC) mobilise les acteurs publics et les acteurs privés au profit de la démocratisation de l'entrepreneuriat et du développement du territoire et de l'emploi par la réussite de toutes les entreprises quelle que soit leur taille. Ce dispositif vient compléter les fonds propres du créateur / repreneur ou développeur d'entreprise via un prêt d'honneur.

Son approche est unique : compenser le manque de moyens et l'isolement de ceux qui créent par un apport financier (prêt d'honneur) et humain (accompagnement / parrainage par des chefs d'entreprise). L'accompagnement pendant les 3 premières années via le parrainage par des chefs d'entreprise permet d'afficher un taux de pérennité de 100% des entreprises accompagnées.

IPC associe les banques, qui interviennent en complément des prêts d'honneur, et mobilise à travers son réseau des bénévoles qualifiés.

Conscients de ces réalités, Initiative Pays Catalan et la CC ACVI ont la volonté d'œuvrer pour un meilleur accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises sur le territoire intercommunal.

Dans la poursuite du partenariat établi depuis 2017, l'offre proposée par IPC est la suivante : invitation au grand évènement économique annuel d'IPC (mois de septembre), organisation d'ateliers, du networking, des remises de chèques avec les élus, des visites d'entreprises Initiative avec les élus locaux / presse, de la visibilité forte via les réseaux, des permanences au Cap/Pôle entrepreneurial, ..., autant d'actions proposées en fonction des besoins recensés localement.

Selon les termes du courrier d'appel à cotisation pour l'année 2024, il est précisé qu'une cotisation socle de 1 000-€ est demandée ainsi qu'une participation financière de 10 319-€ correspondant à 0,20 cts d'€/habitants ; soit 11 319-€ de cotisation pour l'année 2024.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'adhésion de la Communauté des communes Albères Côte Vermeille Illibérés à Initiative Pays Catalan (IPC) au titre de l'année 2024 pour un montant total de 11 319-€.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le renouvellement d'adhésion auprès de l'Association Initiative Pays Catalan (IPC) au titre de l'année 2024, pour un montant total de 11 319-€ (onze mille trois-cent-dix-neuf euros),

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice,

Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier,

Dit qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à M. le Président de l'Association Initiative Pays Catalan (IPC).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 13/03/2024

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.